



L'ignorant affirme, le savant doute, et le sage pense

Élection des Représentants du Personnel au Conseil d'Administration de l'INRA

date limite : 27 juin 2013, 17h00

dépouillement : 28 juin

proclamation des résultats : 28 juin

Point 1 : Quel INRA voulons-nous ?

Point 2 : Quelques hauts faits de notre élu au CA

Point 3 : Pourquoi voter CGT-INRA à cette élection ?

Annexe : Le Conseil d'Administration de l'INRA : son rôle, les administrateurs, les électeurs, son mode de fonctionnement

Quel INRA voulons nous ? (1/2)

1. Des recherches qui continuent d'associer étroitement les travaux destinés à **acquérir des connaissances nouvelles** dans toutes les disciplines et les travaux destinés à **appliquer les connaissances acquises** pour répondre aux besoins de la société
2. La **poursuite de la conduite** de recherches pour **anticiper** les problèmes liés aux **évolutions de la société** et de ses **besoins généraux** et pour **contribuer** à ce que les pouvoirs publics les **prennent en charge**
3. Le **renforcement des coopérations** bi ou multilatérales, sans exclusive, avec tous les **organismes de recherche publics**, français ou étrangers, dans le respect de leur **spécificité** et de leur **intégrité**
4. La participation aux efforts pour réduire les grands **problèmes endémiques** (faim dans le monde, pénurie d'eau, pollution), même si la **spéculation**, les **règles de l'OMC** et le **modèle capitaliste et consumériste** en sont les causes

Quel INRA voulons nous ? (2/2)

5. La défense de son **caractère national**, en luttant contre son éclatement en pôles locaux autonomes, en luttant pour maintenir ses **implantations régionales** aux **compétences variées**, en **dialogue positif** avec les collectivités territoriales **sans transfert** de la gestion des personnels.
6. Le **renforcement des subventions de l'Etat** et la **fin de la course effrénée** aux contrats (suppression de l'ANR et de l'AERES) qui dépossède l'INRA de l'orientation de ses recherches et stérilise l'activité des scientifiques, en particulier celle des plus jeunes
7. Une meilleure **reconnaissance** et une meilleure **valorisation** des **activités**, des **contributions** et du **rôle** des administratifs, techniciens et ingénieurs (suppression de la PES, revalorisation des points de sujétion).
8. Défendre **le statut des salariés** de l'INRA en veillant à l'indépendance vis-à-vis des lobbies, en particulier pour la recherche appliquée.
9. Résorber **l'emploi précaire** en **intégrant immédiatement** ceux sur des emplois pérennes

Quelques hauts faits de notre élu au CA

28/03/13 : Le CA confirme que l'augmentation réelle du budget 2012 par rapport à 2011 a été **de 0,8% et non de 2,7%** : notre élu avait dénoncé la présentation du budget qui masquait cette triste réalité.

13/12/2012 : Notre élu **vote contre** le budget primitif 2013

23/10/2012: Notre élu **remet la lettre ouverte** à Madame FIORASO contre son projet de loi, lettre signée, à cette date, par 1764 agents de l'INRA.

23/10/2012 : Notre élu dénonce la **suspicion a priori** des agents en mission et **vote contre** les nouvelles règles de remboursements des états de frais.

15/06/2012 : Notre élu souligne que la rémunération mensuelle nette de **trois quarts des AT et de près d'un quart des TR** est inférieure à 1500 €, dénonce **l'explosion du nombre de collègues en CDD**, réclame **l'abandon de la PES** et exige **la revalorisation des points de sujétion**.

15/06/2012 : Notre élu dénonce la responsabilité du ministère de l'agriculture quant à l'avenir du GEVES; le ministère a **réduit de 40%** la subvention qu'il attribue à l'INRA et qui est destinée au GEVES

28/03/2012 : Notre élu fustige **l'ineptie des IDEX** de Paris-Saclay et de Toulouse, et dénonce le **gaspillage des fonds publics et l'affaiblissement de la recherche publique** qu'entraîne leur mise en œuvre

Quelques hauts faits de notre élu au CA

- 21/10/2011 : Notre élu rappelle que la CGT-INRA a condamné la destruction de l'outil de travail à Colmar et s'insurge des actions de ceux qui s'autorisent à juger de ce qui doit être étudié, ou non, à l'INRA.
- 21/10/2011 : Notre élu argumente contre la logique du financement sur contrat qui rend impossible l'établissement d'un budget fiable et vote contre la Décision Modificative n°2
- 21/10/2011 : Notre élu vote contre le schéma pluriannuel immobilier de l'INRA destiné, RGPP oblige, à réduire son patrimoine de 10%.
- 07/04/2011 : Notre élu analyse les présupposés et la méthode employée pour l'audit de l'IGAENR, et dénonce les conclusions sur les fonctions supports de l'INRA, pilotées par la RGPP et tendant à réduire le nombre des fonctionnaires des fonctions administratives et de gestion.
- 14/12/2010 : Notre élu dénonce l'incapacité de l'INRA à financer intégralement les salaires : la « masse salariale » de 649,5 M€ est inférieure aux « charges incompressibles » de 662,7 M€. Il souligne que c'est la première fois de l'histoire de l'INRA, et vote donc contre le budget primitif de 2011.

Pourquoi voter CGT aux élections ?

Les élus s'engagent à exprimer avec force nos revendications:

- ✓ S'opposer à la loi FIORASO, exiger des négociations fondées sur l'abrogation de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et du Pacte Recherche
- ✓ Refuser l'éclatement de l'INRA en pôles régionaux sous tutelle des communautés d'universités, exiger que la gestion des personnels demeure assurée par l'INRA au plan national
- ✓ Exiger le rétablissement du soutien de base des laboratoires sur la base de 20.000 EUR par « part-chercheur »
- ✓ Maintenir et développer des recherches fondées sur l'intérêt de tous
- ✓ Signifier l'urgence d'un plan d'intégration des précaires effectuant des fonctions pérennes et exiger l'abrogation de la circulaire limitant la durée des contrats à trois ans
- ✓ Exiger la suppression de la PES et le déblocage des salaires
- ✓ Rejeter la politique généralisée d'austérité et le faire savoir aux représentants ministériels

Pourquoi voter CGT aux élections ?

Les élus s'engagent, comme ils l'ont fait antérieurement et comme ils le font dans d'autres structures de l'INRA :

- ✓ à **défendre** la recherche agronomique publique et ses personnels (titulaires, précaires, thésards, MOO, ...)
- ✓ à **porter, soutenir et appuyer** vos préoccupations et vos revendications
- ✓ à **dénoncer**, sans fards, les décisions de gestion et les orientations contraires à **l'intérêt des agents**, à notre **histoire**, à notre **éthique**, et à notre **héritage commun**
- ✓ à vous **rendre compte** de leurs interventions et expressions via notre site Internet <http://www.inra.cgt.fr/>
- ✓ à vous **informer** sans délais des décisions de la Direction Générale **présentées** devant le CA ou **soumises** à délibération

Pourquoi voter CGT aux élections ?

Face aux représentants des ministères, face aux dirigeants de l'industrie agro-alimentaire et face à la Direction Générale de l'INRA, il nous faut des élus **combatifs**, **fermes** et clairs sur les revendications des personnels:

pour défendre le **caractère national de l'Institut**, pour développer une **recherche agronomique publique** destinée à satisfaire les besoins et les intérêts de la population, et pour préserver les **statuts et les retraites**.

Dans la difficile période qui s'annonce, nos élus seront avec nous et participeront à nos côtés aux luttes qu'il nous faudra mener !

Votez et Faites voter pour la liste présentée par la CGTINRA,

pour des femmes et des hommes

à votre service et indépendants de la Direction Générale

Pascal TILLARD (IR, Montpellier), **Pascale MAILLARD** (CR, Nancy)

Jean-Louis DIMAN (IE, Antilles-Guyanne),

Catherine PAPILLON (TR, Jouy), **Régis GRATEAU** (TR, Grignon)

Le rôle du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration délibère sur :

- ✓ L'orientation de la politique de recherche de l'institut, les programmes généraux d'activités et d'investissements et l'exploitation des résultats de la recherche ;
- ✓ Les mesures générales relatives à l'organisation de l'institut ;
- ✓ Le budget, ses modifications et le compte financier ;
- ✓ Le rapport annuel d'activité ;
- ✓ Les contrats, les marchés et les emprunts ;
- ✓ La participation à des organismes dotés de la personnalité morale ;
- ✓ Les projets d'achats, ventes et échanges d'immeubles, de constitutions d'hypothèques, les projets de baux et de location d'une durée supérieure à neuf ans ;
- ✓ Les prises, extensions ou cessions de participations financières et créations de sociétés filiales ; l'acceptation des dons et legs ;
- ✓ Les actions en justice, les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage.

(article R831-6 du code rural et de la pêche maritime)

Les administrateurs

Parmi les vingt-sept membres

- a) Le président de l'institut ;
- b) Neuf **représentants de l'Etat** désignés par les ministres chargés de l'agriculture de la recherche, de l'industrie, du budget, de l'éducation nationale, de la santé, de la consommation et de l'environnement ;
- c) Le président du **conseil scientifique** ;
- d) Quatre membres appartenant au **secteur de la production agricole** ;
- e) Trois membres appartenant au **secteur des industries agricoles** ;
- f) Un membre appartenant aux **industries fournissant les produits** utilisés dans l'agriculture ;
- g) Un membre représentant les **organisations de consommateurs** ;
- h) Deux membres représentant les **salariés des secteurs agricole et agro-alimentaire** (un de **FNAF-CGT** et un de la **FGA-CFDT**)
- i) **Cinq représentants des personnels**: mandat actuel CFDT (2), CFTC (1), **CGT** (1) et **SUD** (1)

(article R831-4 du code rural et de la pêche maritime)

Les électeurs

Collège électoral unique

Fonctionnaires **titulaires**

Fonctionnaires stagiaires déjà **fonctionnaires avant leur recrutement**

Contractuels sur des **emplois inscrits au budget de l'INRA**

Thésards et contractuels sur ressources propres ne sont pas électeurs

A la date du 16 avril, en position **d'activité**, en **congé parental** ou **mis à disposition**, mais ni les agents détachés ni ceux en disponibilité

(note de service 2013-06 du 1 février 2013)

Son mode de fonctionnement

Le CA est présidé par le **Président** de l'INRA

Il siège au moins **quatre fois** par an.

Le quorum de la **majorité des membres** est requis, si non une nouvelle convocation est envoyée dans les **trois semaines**, la nouvelle session siège **sans quorum**

Le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour doivent être communiqués à chacun des administrateurs au moins **quinze jours** à l'avance

Il délibère sur la base de la **majorité absolue des votants**, le vote du président est **prépondérant**.

Les fonctions de membre du conseil d'administration sont **gratuites**.

(article R831-4 du code rural et de la pêche maritime)